

FINANCEMENT

Pour mettre en œuvre son plan de travail, le Haut-Commissariat reçoit des fonds provenant du budget ordinaire des Nations Unies et des contributions volontaires d'États Membres, d'organisations intergouvernementales, de fondations et de particuliers. Pour la période 2010-2011, les fonds nécessaires sont estimés à 388 millions USD. Sur ce montant, 138 millions devraient venir du budget ordinaire, tandis que les 250 millions devront être trouvés auprès des bailleurs de fonds.



© Photo Nations Unies / Jean-Marc Feïré

La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Navi Pillay.

LA HAUT-COMMISSAIRE

Navi Pillay, de nationalité sud-africaine, a accédé au poste de Haut-Commissaire aux droits de l'homme le 1^{er} septembre 2008. L'élection se fait sur désignation du Secrétaire général des Nations Unies et approbation de l'Assemblée générale, en tenant compte d'une rotation géographique, pour une durée de quatre ans renouvelable une seule fois.



www.ohchr.org

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

Palais des Nations
CH-1211 Genève 10, Suisse
+41 22 917 90 00
InfoDesk@ohchr.org

Section des relations extérieures et de la liaison avec
les donateurs
Chef de la Section des relations extérieures et de la liaison
avec les donateurs
dexrel@ohchr.org

Informations pour les ONG
Officier de liaison pour les ONG
civilsocietyunit@ohchr.org

Pétitions / plaintes individuelles
Fax: +41 22 917 9022
Tb-petitions@ohchr.org

Les droits de l'homme pour tous, partout



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

“Notre travail porte sur les victimes et leurs besoins. Il est essentiel que les victimes obtiennent justice.”

Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

DES IDÉAUX UNIVERSELS

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme représente l'engagement du monde envers les idéaux universels de la dignité humaine. Ces idéaux exprimés pour la première fois par les philosophes de l'Antiquité sont aujourd'hui consacrés par la législation internationale en matière de droits de l'homme. Le programme des Nations Unies pour les droits de l'homme vise à faire de la protection des droits de l'homme une réalité pour les citoyens du monde entier. Dans ce contexte, le Haut-Commissariat joue un rôle crucial dans la préservation de l'intégrité des trois piliers des Nations Unies: paix et sécurité, droits de l'homme et développement.



Un fonctionnaire des Nations Unies chargé des droits de l'homme rencontre des membres de la communauté sans terre Chepang au Népal

© Photo HCD / Robert Few

lois nationales conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Dans de nombreux pays, le Haut-Commissariat collabore également avec des organisations de défense des droits de l'homme, avec des institutions universitaires et de recherche et avec la société civile – organisations caritatives, groupes de sensibilisation et autres organismes de promotion de la justice sociale non liés aux gouvernements – afin de renforcer leur efficacité.

Le Haut-Commissariat fournit également une aide spécialisée au Conseil des droits de l'homme. Le Conseil, composé de représentants de 47 États Membres des Nations Unies élus par l'Assemblée générale, a pour mission principale de remédier aux violations des droits de l'homme. Le Conseil est certes indépendant du Haut-Commissariat, ce dernier lui sert cependant de secrétariat. Le Haut-Commissariat soutient aussi les enquêtes et rapports du groupe d'experts indépendants, connu sous le nom de « procédures spéciales », désigné par le Conseil. L'Examen périodique universel mené par le Conseil sur la situation des droits de l'homme dans les 192 États Membres des Nations Unies recourt lui aussi aux connaissances et à l'expertise du personnel du Haut-Commissariat.

Un autre service du Haut-Commissariat apporte une aide similaire aux huit comités regroupés sous l'appellation “organes de traités”, qui suivent les efforts déployés par les États Membres pour se conformer aux exigences des conventions internationales sur les droits de l'homme.

PRINCIPES DIRECTEURS

Toutes les activités du Haut-Commissariat sont fondées sur sa connaissance de la législation internationale en matière de droits de l'homme. L'expertise, l'objectivité et l'indépendance caractérisent son action, y compris les enquêtes sur les violations manifestes des droits de l'homme, l'instruction des dossiers de « disparitions », l'éducation aux droits de l'homme des forces armées et de police, la recherche et l'analyse des questions liées à l'État de droit dans les situations post-conflit et le financement des organisations locales de promotion et de défense des droits de l'homme dans les communautés.



© Photo HCDH / Gabriel Vockel

Les artisans de la communauté Batwa au Burundi. La pauvreté est une cause et une conséquence des violations des droits de l'homme.

SUJETS

Les sujets traités par le programme sur la base du mandat unique conféré par la communauté internationale a évolué au fil du temps. Les priorités thématiques actuelles portent sur la traduction des réalisations des cinquante dernières années en réalité universelle. Pour 2010-2011, le travail du Haut-Commissariat s'articulera autour des six thèmes suivants:

- garantir la réalisation des droits de l'homme dans le contexte des migrations;
- éliminer la discrimination, en particulier celle basée sur la race, le sexe ou la religion ou à l'encontre des groupes marginalisés;
- protéger les droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre des efforts de lutte contre les inégalités et la pauvreté, en particulier dans le contexte des crises économique, alimentaire et climatique;
- protéger les droits de l'homme dans les situations de conflit armé, de violence et d'insécurité;
- lutter contre l'impunité et renforcer l'État de droit et les institutions démocratiques;
- renforcer les mécanismes internationaux des droits de l'homme et soutenir le développement progressif d'une législation internationale en la matière.

Les droits de l'homme* 100 en chiffres

ratifications de traités sur les droits de l'homme par des pays

16 pays se sont dotés d'une nouvelle législation sur les droits de l'homme

48 pays ont été couverts par l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme

2,206 personnes se sont plaintes de violations individuelles des droits de l'homme par le biais des procédures spéciales

11,000 personnes chargées de l'application de la loi ont été formées aux normes relatives aux droits de l'homme

* 2008 Rapport activités et résultats